

# REUNION du 26 janvier 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ème</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ème</sup> adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1.- TRAVAUX AU LOGEMENT DE LA MAIRIE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire remplacer un radiateur percé ainsi que les robinets et têtes thermostatiques dans le logement de la Mairie et de confier les travaux à l'entreprise Ecologic'chauff sarl Moulin de la Gaille, 37 rue de Montreux-Jeune, 68210 MAGNY pour un montant de 703.26 € HT soit 841.10 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 21311, opération 188 –Travaux chaufferie Mairie- et inscrite sur l'état des restes à réaliser en investissement en 2009. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bon de commande.

## **2.- REMPLACEMENT DE DEUX EXTINCTEURS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire remplacer deux extincteurs à poudre polyvalente (les deux anciens de millésime 1985 ont été réformés) et de passer la commande à l'entreprise Omnium Extincteurs s.a.s. 57 rue du Prunier, 68000 COLMAR pour un montant de 276 € HT soit 330.10 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2008 à l'article 2188, opération 139 – Matériel communal- et inscrite sur l'état des restes à réaliser en investissement en 2009. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bon de commande.

## **3.- RENOVATION DE LA CROIX DE LA MISSION**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire rénover la croix de la mission située sur la partie Sud du cimetière de Hagenbach et de confier les travaux à l'entreprise Jacques GASSMANN, 51 rue de Mulhouse – 68210 Balschwiller - pour un montant de 3762.54 € HT soit 4500 € TTC. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2009 à l'article 2116, opération 154 – Agrandissement du cimetière-. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bon de commande.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux.

## **4.- REMPLACEMENT DE LA PORTE DU LOCAL DES ARCHIVES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire remplacer la porte en bois du local des archives de la commune par une porte « coupe-feu » et de confier les travaux à l'entreprise « Menuiserie MEYER Eric, 41 rue de Mulhouse,

MORSCHWILLER le Bas » pour un montant de 675.20 € HT soit 807.54 € TTC. Cette somme sera prévue au budget primitif 2009 à l'article 21311, opération 194 – porte coupe-feu archives-. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bon de commande.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général du Haut-Rhin pour l'ensemble de ces travaux.

#### **5.- VERIFICATION ANNUELLE DU DESENFUMAGE DE LA SALLE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de souscrire un abonnement de maintenance annuelle des exutoires de fumée de la salle « la Tuilerie » de Hagenbach. La vérification aura lieu au courant du mois de février. Cette maintenance concerne les deux exutoires de fumée pour un prix unitaire de 60.65 €. Ce prix sera révisé annuellement d'après les indices retenus dans le contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance et précise que celui-ci est renouvelable annuellement.

#### **6.- PANNEAUX DE RUES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de compléter la signalisation des rues du village par la mise en place de panneaux d'indication du nom des rues et retient la proposition de AMEX 18, 25 rue A. Schweitzer à Rixheim pour la fourniture et la pose de 5 panneaux de rue avec armoiries pour un montant de 1590 € HT soit 1901.64 € TTC. Cette somme sera prévue au budget primitif 2009 à l'article 2152 - opération 163 – matériel de signalisation.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant ces travaux.

#### **7.- RACCORDEMENT DU HANGAR COMMUNAL A L'EAU POTABLE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire réaliser le branchement du hangar communal à l'eau potable et de confier les travaux à l'entreprise REIN Philippe, 27 rue d'Altkirch, 68210 HAGENBACH pour un montant de 1628 € HT soit 1947.08 € TTC. Cette somme sera prévue au budget primitif 2009 à l'article 21531 – réseaux d'adduction d'eau – opération 169 – hangar communal.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant ces travaux.

#### **8.- ASSAINISSEMENT – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique à propos de l'approbation du projet de zonage et choix du scénario d'assainissement.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont les suivantes :

« Au vu des pièces du dossier et des explications détaillées que tant la municipalité d'Hagenbach que le maître d'ouvrage de la commune a bien voulu donner, le soussigné n'a rien à objecter quant au plan de zonage de l'assainissement de la commune de Hagenbach et émet un **avis favorable** à la proposition du projet de zonage et choix du scénario d'assainissement ».

## **9.- ORIENTATION BUDGETAIRE 2009**

Monsieur le Maire soumet à la réflexion de l'assemblée un ensemble de travaux à prévoir au courant de l'exercice 2009. Ces projets seront rediscutés lors de la séance budgétaire de fin mars.

## **10.- FORET COMMUNALE – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETE 2010**

L'état d'assiette est un document réglementaire qui est élaboré en application de l'aménagement forestier. Il prévoit :

- les parcelles à marteler annuellement dans les coupes d'amélioration
- les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette 2010 tel qu'il est présenté par l'ONF.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>pouvoir</b>
BACH Guy		<b>X</b>	WERSINGER Michael		<b>X</b>
ROCHEREAU Philippe		<b>X</b>	BENJAMIN Carole		<b>X</b>
STEMMELEN Marc		<b>X</b>	ZINK Astride		<b>X</b>
MARTIN Claude		<b>X</b>	RAPP Benoît		<b>X</b>
LIEBY Michel		<b>X</b>	WALTER Pierre		<b>X</b>
SCHITTLY Benoît		<b>X</b>	GOEPFERT Raymond		<b>X</b>
FREY Caroline		<b>X</b>	SCHULL Sandrine		<b>X</b>
WERSINGER Monique		<b>X</b>			

# REUNION du 27 février 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ième</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ième</sup> adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes WERSINGER Monique, ZINK Astride, M. WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: GOEPFERT Raymond, WERSINGER Michael, FREY Caroline, RAPP Benoît, BENJAMIN Carole,  
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1.- EQUIPEMENT EN DEFIBRILLATEUR**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de participer à la campagne d'installation de défibrillateurs automatiques externes afin de participer à la lutte contre les morts subites cardiaques.

Le Conseil Municipal décide de profiter des tarifs négociés par l'Association des Maires du Haut-Rhin auprès de la société LAERDAL pour l'achat d'un défibrillateur externe pour un montant de 1007.50 € HT et d'un boîtier « AIVIA 320 (armoire avec détecteur de luminosité, sirène et portier téléphonique relié au SAMU 68 et photo surveillance) pour un montant de 1330 € HT plus abonnement mensuel, soit un total de 2337.50 € HT (2795.65 € TTC).

Cette opération sera inscrite au budget primitif 2009 à l'article 2158 « autres installations, matériel et outillage technique » opération 195 « équipement en défibrillateur ».

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DGE 2009 pour la prise en charge de cette opération.

## **2.- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2009,  
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide

**Article 1 :** d'ouvrir un crédit de trésorerie de 50 000 Euros.

**Article 2 :** de retenir la proposition de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Centre Est Europe

Taux : T4M + marge de 1.20 point. Le T4M du mois de janvier 2009 s'élève à 1.84038 %.

La commission d'engagement s'élève à 100 €.

Fonctionnement de l'emprunt : Autorisation de crédit en compte.

Disponibilité et remboursement des fonds : Au gré de la collectivité dès signature du contrat.

**Article 3** : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5** : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **3.- PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX – ONF-**

Le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve le programme de travaux patrimoniaux courants présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2009.
- ❖ Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- ❖ Vote les crédits correspondants à ce programme :  
- 3000.04 € HT (3162.31 € ttc) pour les travaux patrimoniaux.

### **4.- REFORME DE L'ONF**

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal de la commune de Hagenbach* demande à l'Etat de suspendre l'application des mesures décidées lors du conseil d'administration de l'ONF du 17 novembre 2008 et d'ouvrir, avec toutes les parties concernées, un débat national sur l'avenir de la forêt publique.

*Le Conseil Municipal de la commune de Hagenbach* apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

### **5.- DON DU CONSEIL DE FABRIQUE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accepter un don de 9000 € du Conseil de Fabrique de l'église de Hagenbach pour l'ensemble des travaux de rénovation entrepris.

### **6.- DEMISSION DE L'OUVRIER COMMUNAL**

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de l'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe et autorise Monsieur le Maire à embaucher un ouvrier d'entretien occasionnel pour deux mois comme défini dans la délibération du 16 octobre 2008, en attendant de procéder au remplacement de l'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe.

### **7.- REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer la rémunération de l'adjoint technique non titulaire chargé de l'entretien de la mairie et de la salle à l'indice brut 310 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

## **8. LOCATION DU PRESBYTERE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de remettre en location de presbytère en l'état actuel et de fixer à 500 € le loyer mensuel.

## **9.- APPROBATION DE FACTURE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture des Ets STEMMELEN Frères, 51 rue de Delle, 68210 HAGENBACH pour la réfection de l'installation électrique du clocher de l'église. Cette facture se monte à 2107.98 € HT soit 2521.14 € TTC. Cette somme est prévue au compte 21318/191 - remplacement escalier dans le clocher de l'église- des crédits de report au budget primitif 2009.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.  
 Délibéré en séance, les jour et an susdits.  
 La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>pouvoir</b>
BACH Guy		X	WERSINGER Michael	X	X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole	X	X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline	X	X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

# REUNION du 23 mars 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ième</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ième</sup> adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: WALTER Pierre,  
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération en date du 11 avril 2008 approuvant le Budget Primitif 2008, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
RECETTES	137 376.83 €	364 641.88 €
DEPENSES	168 339.38 €	302 174.30 €
<b>RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 30 962.55 €</b>	<b>62 467.58 €</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	167 046.00 €	
RESTE A REALISER RECETTES	145 680.00 €	
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	-16 315.8 €	33 838.34 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2008		80 000.00 €
<b>RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 68 644.35 €</b>	<b>96 305.92 €</b>
<i>RESULTAT CUMULE</i>	<i>27 661.57 €</i>	

## **2. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008**

Vu l'approbation du Compte Administratif 2008, par délibération en date du 23 mars

2009,

Vu l'excédent de fonctionnement ressortant du CA, à savoir 96305.92 €

Vu LE BESOIN d'investissement du même exercice, d'un montant de 68644.35 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement ressortant du CA 2008 au budget primitif 2009, à savoir :

- ❖ en investissement à l'article R 1068 la somme de 68 644.35 €
- ❖ en fonctionnement à l'article R 002 le solde disponible : 27 661.57 €.

### **3. IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX**

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi des finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2009

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 130537 €,

Après avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 14 voix pour, fixe les taux d'imposition pour l'année comme suit:

	Taux 2008	Bases 2009	Taux 2009	Produit 2009	augmentation des taux 2009
TH	7.60	672 600	7.60	51 118	0%
TFB	11.89	439 900	11.89	52 304	0%
TFNB	49.73	17 500	49.73	8 703	0%
TP	9.65	190 800	9.65	18 412	0%
Total				130 537	

### **4. BUDGET PRIMITIF 2009**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-là L.2342-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstentions,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	362 587.92 €	362 587.92 €
Fonctionnement	515 710.57 €	515 710.57 €



Précise que le budget de l'exercice 2009 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

## **5.- VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES 2008**

**Objet :** Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009 codifiées à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6, Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 129 812 € ;

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune de Hagenbach 292109.57 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation 225% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

**AUTORISE** le maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune de Hagenbach s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **6.- REMPLACEMENT DU COFFERT ELECTRIQUE DU CLOCHER**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre des ETS BODET, agence EST, 14 ZAC La Croisette 54210 St Nicolas de Port pour le remplacement du coffret électrique du clocher. L'offre se monte à 1494.00 € HT, soit 1786.82 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2009 au compte 21318/202. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

## 7.- MISE EN CONFORMITE DU PARATONNERRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de remplacement et de mise aux normes (norme NFC 15-100) du paratonnerre du clocher de l'église de Hagenbach et de confier les travaux aux ETS PROTIBAT, 15 rue Vauban BP 28 à MUNDOLSHEIM 67451 cedex. L'offre se monte à 5904 € HT, soit 7001.18 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2009 au compte 2135/198. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

## 8.- EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'extension de l'éclairage public dans les rues du Traîneau et entrée de la rue des Bleuets, l'extrémité de la rue des Champs et l'entrée de la rue des Vergers ainsi que la rue qui fait la jonction du parking du cimetière et de la rue des Vosges.

Le Conseil Municipal retient les offres suivantes :

- de l'entreprise CLEMESSY 9 rue de St Amarin, BP 2499 – 68057 – Mulhouse cedex2 pour un montant de 12573 € HT, soit 15037.31 € TTC (rues du Traîneau et entrée de la rue des Bleuets 910 € HT, rue des Champs et l'entrée de la rue des Vergers 6355 € HT, jonction du parking du cimetière et de la rue des Vosges 5308 € HT)
- de l'entreprise Stemmelen frères 51 rue de Delle à Hagenbach, pour la fourniture et la pose d'un luminaire sur la façade arrière de l'église pour un montant de 1578.22 € HT soit 1887.55 € TTC
- Une somme de 18000 € est prévue au budget primitif 2009 au compte 21538/203.

Le Conseil Municipal

- **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- **sollicite** une subvention au titre de la DGE 2009 pour la prise en charge de cette opération.
- **s'engage** ne donner aucun commencement d'exécution avant la date de notification de l'accusé de réception de dossier complet de la part de l'administration.

## 9.- AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL « DORFWEIHERWEG »

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'aménagement du chemin rural « Dorfweiherweg » sur une longueur de 160 mètres.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise sarl Denis PICHON 35 rue principale, 91110 St Germain le Châtelet pour un montant de 7656 € HT soit une somme de 9156.58 € TTC.

Une somme de 11000 € est prévue au budget primitif 2009 au compte 2152/197.

Le Conseil Municipal

- **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- **sollicite** une subvention au titre de la DGE 2009 pour la prise en charge de cette opération.
- **s'engage** ne donner aucun commencement d'exécution avant la date de

notification de l'accusé de réception de dossier complet de la part de l'administration.

## **10. RENOVATION DE LA RUE DE LA FORET**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'offre de la Sarl Denis PICHON 35 rue principale, 91110 St Germain le Châtelet pour la rénovation de la rue de la forêt et de son élargissement à 4 mètres. L'offre se monte à 20367.90 € HT, soit 24360.01 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2009 au compte 2152/189.

Le Conseil Municipal

- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- décide de demander une subvention au Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux.

## **11. SECURISATION DES RUES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de sécurisation des rues du village par l'installation de trois détecteurs de vitesse en traversée d'agglomération et de confier les travaux à l'entreprise CLEMESSY 9 rue de St Amarin, BP 2499 – 68057 – Mulhouse cedex2. L'offre se monte à 8625 € HT, soit 10315.50 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2009 au compte 2152/196. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

## **12.- RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT**

**Vu** la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 6 ;

**Attendu que** la collectivité compte moins de 1 000 habitants ;

**Le Maire propose :**

- De recruter un adjoint technique territorial à temps non complet (12 h/semaine) (*Maximum 17 h 30*)

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64, articles 64.11 et 64.13).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (ou à la majorité) :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 un emploi permanent d' adjoint technique territorial (grade) pour une durée hebdomadaire de travail de 12 h/semaine ;
- d'autoriser le Maire à recruter sur cet emploi un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26.1.1984 précitée ;
- dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres (CAP) permettant l'accès au grade d' adjoint technique territorial ;
- de fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 360 ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre tout acte y afférent ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

### **13. LOCATION DU PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal après un vote à bulletins secrets, décide de louer le presbytère à Monsieur ZINK Georges et Mademoiselle Gabriela DIMINGEANA, domiciliés actuellement 7 rue de Delle à Hagenbach.

### **14.- REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES D'UN POTEAU D'INCENDIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue d'Altkirch face au n°70, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3102.08 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3567.39 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiller-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2009 au compte 21538/155.

### **15.- REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES D'UN POTEAU D'INCENDIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue de Delle, devant la Mairie, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3039.07 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3494.93 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiller-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2009 au compte 21538/155.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 24 heures 00.

Suivent les signatures au registre:

<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>pouvoir</b>
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X

MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre	X	X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

# REUNION du 15 mai 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ième</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ième</sup> adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel, GOEPFERT Raymond,  
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1.- AMENAGEMENT D'UN SENTIER VERS L'EGLISE ET REALISATION D'UNE PASSERELLE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'aménagement d'un sentier piéton, qui prolongera la rue de l'Eglise et qui se raccordera au chemin de halage, le long du canal, par une nouvelle passerelle en remplacement d'une ancienne hors d'usage.

Les travaux suivants sont prévus:

- Décaissement des terres, et remblaiement par graviers concassés sur une largeur de 1m50
- Réalisation de fondations en béton armé pour soutenir la passerelle
- Réalisation d'une passerelle (structure acier laqué vert, caillebotis galvanisés)

Le Conseil Municipal décide de confier :

- les travaux de réalisation du chemin et des fondations de la passerelle à l'entreprise REIN Philippe de Hagenbach pour un montant de 9380 € HT soit 11218.48 € TTC.
- la réalisation et la pose de la passerelle à l'entreprise CIS Serrurerie de Hagenbach pour un montant de 5850.00 € HT soit 6996.60 € TTC.

Le Conseil Municipal

- précise que ces travaux sont prévus au budget primitif 2009 – article 2128 – opération 190
- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- décide de demander une subvention au Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux.

## **2.- REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES D'UN POTEAU D'INCENDIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue d'Altkirch face au n°70, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3102.08 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3567.39 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2009 au compte 21538/155.

### **3.- BRANCHEMENT DE L'EAU POTABLE à L'ECOLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le branchement de l'eau potable à l'école. Jusqu'à présent le compteur se trouvait dans la cave de la maison communale. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 2836.10 € HT (avec les prestations annexes du SIAEP) et autorise le Maire à signer la commande. Cette dépense sera imputée en fonctionnement au budget primitif 2009.

### **4.- PASSAGE PIETON RUE D'EGLINGEN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un passage pour piétons dans la rue d'Eglingen et approuve l'offre de l'entreprise AMEX 18, 25 rue Albert Schweitzer à 68170 RIXHEIM pour un montant de 1182 € HT soit 1413.67 € TTC. Les travaux consistent en un marquage en enduit à froid blanc ainsi que la pose de deux panneaux de signalisation. Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 1500 € à l'article 2152 - opération 163 – matériel de signalisation. Cette somme sera prise à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération 200 –travaux de réfection du mur et du portail du presbytère-.

### **5.- COMPLEMENT DU FOSSE RUE D'EGLINGEN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- décide de faire réaliser des travaux de comblement du fossé de la rue d'Eglingen par la pose d'un drain agricole de diamètre 100, d'un géotextile et de matériaux concassés.
- Approuve l'offre de l'entreprise de maçonnerie Philippe REIN de Hagenbach pour un montant HT de 3480 € soit 4162.08 € TTC.
- décide d'inscrire une somme de 4500 € à l'article 2152 –installations de voirie - opération 204 – comblement du fossé rue d'Eglingen. Cette somme sera prise à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération 200 –travaux de réfection du mur et du portail du presbytère-.

### **6.- APPROBATION DE FACTURES**

#### **❖ 6.1 – Mise en place de gravier concassé entre les tombes au cimetière**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- décide de faire égaliser les espaces entre les tombes du cimetière.
- Approuve la facture de l'entreprise de maçonnerie Philippe REIN de Hagenbach pour un montant de 3265.08 € TTC. Cette dépense sera imputée en fonctionnement au budget primitif 2009.

#### **❖ 6.2 – Raccordement du hangar communal à l'eau potable**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- décide de faire réaliser des travaux de raccordement du hangar communal à l'eau potable.

- Approuve la facture de l'entreprise de maçonnerie Philippe REIN de Hagenbach pour un montant HT de 2010 € soit 2403.96 € TTC.
- décide d'inscrire une somme de 200 € à l'article 21318 –autres bâtiments publics - opération 169 – hangar communal. Cette somme sera prise à l'article 2135 - opération 201 –chauffage du presbytère-.

### ❖ 6.3 – Remplacement du poêle à bois du logement du presbytère

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- décide de procéder au remplacement du poêle à bois du logement du presbytère.
- Approuve la facture de l'entreprise Stemmelen frères sarl de Hagenbach pour un montant HT de 1096.05 € soit 1310.87 € TTC. Cette dépense est prévue au budget primitif 2009 à l'article 2135 - opération 201 – chauffage du presbytère -.

## 7.- DECISIONS MODIFICATIVES

### ❖ 7.1 – Comptes de cessions d'immobilisations

Depuis la réforme de la nomenclature M14 de 2006, aucun des comptes de cessions d'immobilisations ne doit figurer au budget, seul le montant de la cession peut y figurer en recettes d'investissement au chapitre 024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2009 d'après le tableau qui suit :

Recettes de fonctionnement compte 775	-120855.00 €	Dépenses de fonctionnement chapitre 023	-120855.00 €
Recettes d'investissement chapitre 021	-120855.00 €		
Recettes d'investissement chapitre 024	+120855.00 €		

### ❖ 7.2 – Matériel de signalisation

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2009 en inscrivant 1500 € à l'article 2152 – installations de voirie- opération 163 – matériel de signalisation -. Cette somme sera prise à l'article 2135 - opération 201 – chauffage du presbytère -.

## 8.- SUBVENTIONS

### ❖ 8.1 – Association des Maires

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la commune de Hagenbach à l'association des Maires du Haut-Rhin. Cette décision est reconductible annuellement. Pour 2009, le taux de la cotisation a été fixé à 0.33 € par habitant soit 264.84 €. Une somme de 164.84 € sera prise dans la ligne -23 – divers - de l'article 6574 et inscrite à la ligne -16- association des maires – du même article.



## ❖ 8.2 – Bibliobus

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la commune de Hagenbach à la société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Haut-Rhin (Bibliobus). Cette décision est reconductible annuellement. Pour 2009, le taux de la cotisation annuelle a été fixé à 60 €. Une somme de 60 € sera prise dans la ligne -23 – divers - de l'article 6574 et inscrite à la ligne -24 - Bibliobus – du même article.

## **9.- AGREMENT DE DEUX GARDES-CHASSE PARTICULIERS**

Monsieur WENGER Pierre, Président de l'association cynégétique du Forst (locataire de la chasse de Hagenbach), demande l'accord de la commune pour l'agrément de deux gardes-chasse particuliers :

- Monsieur Marcel HERTZOG, né le 7 septembre 1953 à Mulhouse, Haut-Rhin, domicilié à Ecluse n°29 – 68720 HEIDWILLER
- Monsieur Dominique KNECHT, né le 26 mai 1959 à Mulhouse, Haut-Rhin, domicilié à 19 rue d'Illfurth, - 68720 SPECHBACH-LE-BAS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'agrément, présentée par M. Pierre WENGER, Président de l'Association cynégétique du FORST, locataire de la chasse communale, pour les deux gardes-chasse particuliers, Mrs Marcel HERTZOG et Dominique KNECHT.

## **10.- FORÊT COMMUNALE**

### ❖ 10.1- Bilan forestier 2008

Monsieur MARTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente à l'assemblée le bilan annuel 2008 de la forêt communale de Hagenbach. Le total général des recettes se monte à 22186 € et celui des dépenses à 8767 €, soit un solde positif de 13419 €.

### ❖ 10.2- Aménagement forestier (2010 à 2030)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le compte rendu de la rencontre qui s'est déroulée à la mairie avec les représentants de l'ONF pour préparer le nouvel aménagement forestier. Il couvrira une période de 20 ans (2010 à 2030). C'est l'occasion de procéder à un inventaire exhaustif de la forêt. Un inventaire statistique (2 points à l'ha) est prévu courant 2009 et sera réalisé par l'équipe de l'UT Sundgau avec M. Schott.

## **11.- DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner trois membres titulaires et deux membres suppléants fin de compléter le bureau de l'association foncière de Hagenbach tel que demandé par l'article n°18 du décret n°86-1417 du 31 décembre 1986. Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 novembre 2008.

Ont été élus titulaires :

- M. MARTIN Claude
- M. GOEPFERT Raymond

- M. MARTIN Philippe

Ont été élus suppléants :

- M. MARX Pierre

- M. ZINK Frédéric

Après vérification du rôle de cotisations, les cinq personnes sont propriétaires et cotisent à l'association foncière de Hagenbach.

## **12. COMPTE DE GESTION 2008 DU PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le percepteur de Dannemarie et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du percepteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2008.

## **13.- VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE GAZ**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de faire effectuer une vérification annuelle des installations électriques et de gaz conformément aux textes réglementaires à la Mairie et à la salle « la Tuilerie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de confier la vérification annuelle des installations électriques à Bureau Véritas 54 rue Marc Seguin – BP 2097 – 68059 MULHOUSE cedex et approuve les prestations suivantes :

- Vérification annuelle des installations électriques de la mairie :

165.00 € HT

- Vérification annuelle des installations électriques de la salle « la Tuilerie » :

295.00 € HT

- Vérification annuelle des installations de gaz en cuisine de la salle « la Tuilerie » :

110.00 € HT

## **14.- MISE EN CONFORMITE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE L'EGLISE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de mise aux normes (norme NFC 15-100) de l'alimentation électrique de l'église contre les surtensions par la mise en place de parafoudres de type 1 et de confier les travaux aux ETS PROTIBAT, 15 rue Vauban BP 28 à MUNDOLSHEIM 67451 cedex. L'offre se monte à 980 € HT.

Le Conseil Municipal

- précise que ces travaux sont prévues au budget primitif 2009 au compte 2135/198.
- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- décide de demander une subvention au Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.  
La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>pouvoir</b>
BACH Guy		<b>X</b>	WERSINGER Michael		<b>X</b>
ROCHEREAU Philippe		<b>X</b>	BENJAMIN Carole		<b>X</b>
STEMMELEN Marc		<b>X</b>	ZINK Astride		<b>X</b>
MARTIN Claude		<b>X</b>	RAPP Benoît		<b>X</b>
LIEBY Michel	<b>X</b>	<b>X</b>	WALTER Pierre		<b>X</b>
SCHITTLY Benoît		<b>X</b>	GOEPFERT Raymond	<b>X</b>	<b>X</b>
FREY Caroline		<b>X</b>	SCHULL Sandrine		<b>X</b>
WERSINGER Monique		<b>X</b>			

# REUNION du 16 juillet 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ème</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ème</sup> adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mme ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: BENJAMIN Carole, GOEPPERT Raymond,  
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1.- REMBOURSEMENT CIADE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le remboursement de 3494.93 € de la CIADE concernant le sinistre du 01/01/2009 (choc du véhicule de Monsieur Mohamed BENALIA contre la borne à incendie devant la Mairie).

## **2. VERSEMENT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L 318-3 et R 318-10 modifiés par le décret n° 2005-361 du 13 avril 2005,  
Vu le code de la voirie routière, notamment des articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9,  
Vu la loi 2004-1343 en date du 9 décembre 2004 portant simplification du droit,  
Vu que cette parcelle est affectée à la fonction de trottoir le long de la RD18 depuis plus de trente ans,

Le conseil municipal

- approuve, à l'unanimité, le transfert dans le domaine public communal de la parcelle n°26/2 section 3
- demande son élimination du Livre Foncier.

## **3. MODIFICATION DES STATUTS de LA PORTE D'ALSACE** **Communauté de Communes de la région de Dannemarie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment le Livre Ier, chapitre 1<sup>er</sup>, section V, article L.5211-17, portant modifications statutaires ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 25 juin 2009, portant modification :

- Article 2 - Siège : modification de l'adresse : le siège de la Communauté de Communes est fixé au 7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE,

- Article 3a - Aménagement de l'espace : suppression du premier alinéa : « *schéma de cohérence territoriale (SCOT) tel que prévu aux articles L.122.1 à L.122.19 du code de l'urbanisme* »
- Article 3b 3<sup>ème</sup> alinéa - Actions en faveur du tourisme : modification du premier point en « *participation à un office de tourisme de pôle et aux actions de développement touristique à l'échelle du Sundgau* »

Des statuts de La Porte d'Alsace Communauté de Communes approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2008 -290-12 du 16 octobre 2008 :  
Le Conseil Municipal avec 13 voix pour 0 voix contre 0 abstentions

DECIDE DE MODIFIER les statuts de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la région de Dannemarie, par :

- Article 2 - Siège : modification de l'adresse : le siège de la Communauté de Communes est fixé au 7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE,
- Article 3a - Aménagement de l'espace : suppression du premier alinéa : « *schéma de cohérence territoriale (SCOT) tel que prévu aux articles L.122.1 à L.122.19 du code de l'urbanisme* »
- Article 3b 3<sup>ème</sup> alinéa - Actions en faveur du tourisme : modification du premier point en « *participation à un office de tourisme de pôle et aux actions de développement touristique à l'échelle du Sundgau* »

DE NOTIFIER au Président de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la région de Dannemarie, la présente délibération, conformément aux dispositions du C.G.C.T.

#### **4.- APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU** **et décision d'adhérer au dit Syndicat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,  
approuve :

- les statuts **ci-annexés** du Syndicat Mixte pour le Sundgau, résultant de la transformation des statuts du Syndicat pour le Plan d'Aménagement du Sundgau.
- la composition (Communes et Communautés) et le fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte pour le Sundgau.
- les règles de représentation des membres du Syndicat à son Comité Syndical.

décide

- l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour le Sundgau pour la compétence "Schéma de Cohérence Territoriale" (SCOT).

#### **5.- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE** **Au comité du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS)**

Le maire rappelle que les statuts du SMS prévoient que chaque commune soit représentée au Comité Syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Les délégués titulaires et suppléants des communes ne peuvent pas être délégués en même temps par leurs Communautés, étant rappelé que chaque Communauté aura 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégués :

**Titulaire** : Guy BACH, Maire  
municipale

**Suppléant** : Carole BENJAMIN, conseillère

## **6.- RAPPORT ANNUEL 2008 DU SIAEP**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2008 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Balschwiller-Ammertzwiller et environs. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2008**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **8.- TRAVAUX AU CLUB HOUSE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de remplacement du chauffage ainsi que le remplacement de la distribution d'eau dans les douches.

Les travaux suivants sont prévus:

- Installation d'un chauffage et d'un chauffe-eau électriques
- Installation d'une VMC
- Démontage et remplacement des distributions d'eau dans les douches
- Démontage des conduites de gaz existantes et inutilisées
- Démontage et remplacement des plaques des plafonds techniques dans les locaux sanitaires

Le Conseil Municipal décide de confier :

- les travaux d'installation d'une VMC, d'un chauffage électrique et d'un chauffe-eau électrique à l'entreprise Stemmelen Frères de Hagenbach pour un montant de 8403.53 € HT soit 10050.62 € TTC.
- les travaux de démontage et remplacement des distributions d'eau dans les douches, de démontage des conduites de gaz existantes et inutilisées à l'entreprise Frédéric Wersinger Service Rénovation 1b, Avenue de l'Espérance 90000 Belfort pour un montant de 2863.20 € HT soit 3424.38 € TTC.

- les travaux de démontage et remplacement des plaques des plafonds techniques dans les locaux sanitaires à l'entreprise Frédéric Wersinger Service Rénovation 1b, Avenue de l'espérance 90000 Belfort pour un montant de 2035.81 € HT soit 2434.82 € TTC.

#### Le Conseil Municipal

- **décide** d'inscrire une somme de 2000 € à l'article 21318 –autres bâtiments publics - opération 199 – chauffage Club House. Cette somme sera prise à l'article 21318 –autres bâtiments publics- opération 200 –travaux de réfection du mur et du portail du presbytère-.
- **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- **solicite** une subvention au Conseil Général du Haut-Rhin pour ces travaux.

#### **9.- APPROBATION DE FACTURE**

##### AMENAGEMENT D'UN SENTIER VERS L'EGLISE ET REALISATION D'UNE PASSERELLE

Vu le courrier de l'Entreprise Philippe REIN qui précise que les travaux ne pourront être réalisés pour raison de cessation d'activité de l'entreprise,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de l'entreprise KTP 87 rue des Romains 68200 Mulhouse pour un montant de 9380 € HT soit 11218.48 € TTC. (montant identique à la proposition de l'entreprise REIN)

Le Conseil Municipal précise que ces travaux sont prévus au budget primitif 2009 – article 2128 – opération 190

#### **10.- APPROBATION DE FACTURE**

##### COMPLEMENT DU FOSSE RUE D'EGLINGEN

Vu le courrier de l'Entreprise Philippe REIN qui précise que les travaux ne pourront être réalisés pour raison de cessation d'activité de l'entreprise,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la facture de l'entreprise KTP 87 rue des Romains 68200 Mulhouse pour un montant de 3480 € HT soit 4162.08 € TTC (montant identique à la proposition de l'entreprise REIN).

Une somme de 4500 € est inscrite au budget primitif 2009 à l'article 2152 – installations de voirie - opération 204 – comblement du fossé rue d'Eglingen.

#### **11.- RECEPTION POUR HONORARIAT**

Afin d'honorer dignement l'ancien maire de Hagenbach, Monsieur Laurent KUONY, nommé maire honoraire par arrêté préfectoral n°200911326 en date du 23 avril 2009 ainsi que Monsieur ZINK Joseph, ancien adjoint au maire, nommé adjoint honoraire par arrêté préfectoral n°200911325 en date du 23 avril 2009,  
le Conseil Municipal, après délibération, décide de prévoir une somme de 3000 € pour organiser une réception le 26 septembre 2009 à la salle communale de Hagenbach et acheter un cadeau au deux récipiendaires.

## **12.- APPROBATION DE FACTURE – installation du défibrillateur**

Par délibération en date du 27 février 2009, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un défibrillateur automatique externe. Cet appareil a été installé sur la façade extérieure de la Mairie.

L'entreprise Stemmelen Frères a été chargée de l'alimentation électrique et de la pose de l'ensemble.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture des Ets Stemmelen Frères pour un montant HT de 1049.56 € soit TTC 1255.27 €.

Cette opération est inscrite au budget primitif 2009 à l'article 2158 « autres installations, matériel et outillage technique » opération 195 « équipement en défibrillateur ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>pouvoir</b>
BACH Guy		<b>X</b>	WERSINGER Michael		<b>X</b>
ROCHEREAU Philippe		<b>X</b>	BENJAMIN Carole	<b>X</b>	<b>X</b>
STEMMELEN Marc		<b>X</b>	ZINK Astride		<b>X</b>
MARTIN Claude		<b>X</b>	RAPP Benoît		<b>X</b>
LIEBY Michel		<b>X</b>	WALTER Pierre		<b>X</b>
SCHITTLY Benoît		<b>X</b>	GOEPFERT Raymond	<b>X</b>	<b>X</b>
FREY Caroline		<b>X</b>	SCHULL Sandrine		<b>X</b>
WERSINGER Monique		<b>X</b>			



# REUNION du 28 septembre 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ième</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ième</sup> adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés : M. WERSINGER Michael, GOEPFERT Raymond,  
Pouvoirs: M. WERSINGER Michael à Mme FREY Caroline

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1.- VENTE DE TERRAINS**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal

- décide de vendre un terrain de construction de 5.50 ares situé à Hagenbach section 2 parcelle 328/20

à Mademoiselle CLEMENT Annabelle et Monsieur BOULAIR Dimitri domiciliés à MULHOUSE, 104 rue Laurent au prix de 10500 € l'are soit un total de 57750 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- décide que tous les frais, droits, émoluments et honoraires seront à la charge des acheteurs.

## **2.- PREVISION DES COUPES DE BOIS**

Le Conseil Municipal :

- approuve les programmes de travaux d'exploitation présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2010.
- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 26280 € HT pour un volume de 720 m3.
- Délègue le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- Vote les crédits correspondants à ces programmes :
  - 20320 €HT pour les travaux d'exploitation (dépenses).
  - 26280 €HT pour les recettes brutes (recettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de maintenir le prix de vente des stères de bois de chauffage à 41 €/le stère pour le hêtre et le charme et 39 €/le stère pour le chêne, le frêne et les autres essences.

## **3.- RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC ALSACE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des explications données par M. le Maire sur la démarche de certification de la forêt alsacienne et des conditions d'adhésion des communes à cette procédure,

Décide, après en avoir délibéré,

- De renouveler l'adhésion à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans.
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace pour une durée illimitée et à verser la contribution demandée soit :
  - 10 euros lors de la constitution initiale du dossier
  - 0,11 euros par an et par ha de forêt relevant du régime forestier.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6554.

#### **4.- ILLUMINATIONS DE NOËL (DM n° 8)**

Sur proposition de monsieur le Maire, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 6500 € à l'article 2158 – autres installations – opération 205 – illuminations de Noël -.

Cette somme sera prise sur les montants disponibles des deux opérations suivantes :

- 4500 € sur l'opération 189 « travaux rue de la forêt » article 2152
- 2000 € sur l'opération 200 « mur/portail presbytère » article 21318

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les bons de commandes concernant cette décision.

#### **5.- SECURISATION DU VIRAGE (1 rue de Cernay)**

Par délibération en date du 12 juillet 2005, le Conseil Municipal avait approuvé la facture concernant la mise en place de plots de 300 kg afin de sécuriser le trottoir à la hauteur du 1 rue de Cernay. Suite à plusieurs accidents, le Conseil Municipal décide de renforcer encore cette protection par la mise en place de 4 plots supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à passer commande de 4 plots identiques aux précédents auprès de l'entreprise OESTERLE de Lutterbach pour un montant HT de 672 € soit 803.71 € TTC. Cette facture sera imputée à l'article 2152 –installations de voirie- opération 196 –sécurisation des rues-.

#### **6.- APPROBATION DE FACTURES**

##### **6.1 – Comptoir Industriel Sundgovien (CIS) (DM n°9)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'état d'avancement des travaux d'aménagement d'un sentier vers l'église et de la réalisation d'une passerelle sur le « Roesbach ». Pour la sécurité des piétons, il a fallu prolonger les deux côtés ce qui entraîne une plus-value de 875 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture de l'entreprise CIS, 19 rue des Juifs à Hagenbach pour un montant de 6735 € ht soit 8055.06 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 1400 € à l'article 2128/opération 190 « création d'un entier ». Cette somme sera prise à l'article 2152 – installations de voirie - opération 197 – chemin « Dorfweiherweg ».

##### **6.2- Création d'une tête de pont sur chemin « Dorfweiherweg »**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture de l'entreprise KTP, 87 rue des Romains 68200 Mulhouse pour un montant 500 € HT soit 598 € TTC. Cette facture concerne la réalisation d'une tête de pont (y compris

terrassement, coffrage et mise en œuvre de B.A.) à l'entrée du parking du terrain de football de Hagenbach.

## **7.- RESILIATION DE LA CONVENTION POUR MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de résilier pour 2010 la convention de regroupement des communes informatisées pour la maintenance et l'entretien du matériel informatique entre la communauté de communes « La Porte d'Alsace » et la commune de Hagenbach, et autorise le Maire à procéder à cette résiliation.

## **8.- GESTION DE LA SALLE « LA TUILERIE »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les raisons de ce point à l'ordre du jour. En effet, l'ancien président du comité de gestion de la salle « la Tuilerie » a démissionné lors de l'assemblée générale de septembre 2009. Aucun membre de l'association n'étant candidat à la présidence, Monsieur le Maire propose une solution de transition qui permette de terminer l'année 2009. Marc STEMMELLEN, adjoint au maire, accepte d'assurer la présidence de l'association jusqu'à la fin de l'année. Monsieur le Maire propose une nouvelle organisation :

- La partie administrative (réservations, signature des contrats...) ainsi que la visite de la salle seront pris en charge par les secrétaires de mairie.
- La livraison de la salle le vendredi soir à 17 h (avec la mise à disposition de la vaisselle, l'état des lieux, la récupération du chèque de location et de la caution, la remise des clés...) sera assurée par les élus à tour de rôle.
- La réception de la salle le dimanche soir à 18 h (état des lieux, vaisselle, clés...) sera assurée par les agents d'entretien de la commune.

Les nouveaux délégués chargés de la salle « La Tuilerie » sont :

BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, STEMMELLEN Marc, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, FREY Caroline, WERSINGER Michael, BENJAMIN Carole, ZINK Astride, WALTER Pierre, SCHULL Sandrine.

## **9.- MODIFICATION DE LA DUREE HEBDO. DE SERVICE DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE CONTRACTUEL chargée de l'entretien de la mairie**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet ainsi que la durée hebdomadaire de service nécessaires au fonctionnement des services.

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire à cette modification de la durée de travail, (enregistrement n° )
- Compte tenu de l'accord de l'intéressée, Mme Eliane STIMPFLING épouse WERSINGER, pour la modification du temps de travail

### **décide**

de modifier la durée de travail de l'adjoint technique de 2ème classe, contractuel, de 10/35èmes à 12/35èmes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités administratives nécessaires à la mise en place de cette modification.

**10.- MODIFICATION DE LA DUREE HEBDO. DE SERVICE DE L'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE CONTRACTUEL chargé de l'entretien de la commune**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet ainsi que la durée hebdomadaire de service nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire à cette modification de la durée de travail, (enregistrement n° )

- Compte tenu de l'accord de l'intéressé, M. Charles WERSINGER, pour la modification du temps de travail

**décide**

de modifier la durée de travail de l'adjoint technique de 2ème classe, contractuel, de 12/35èmes à 13/35èmes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités administratives nécessaires à la mise en place de cette modification.

**11.- SECURISATION DES RUES (DM n°10)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un quatrième détecteur de vitesse dans la rue de Delle en direction de la sortie du village et de confier les travaux à l'entreprise CLEMESY 9 rue de St Amarin, BP 2499 – 68057 – Mulhouse cedex2. L'offre se monte à 2875 € HT, soit 3438.50 € TTC.

Le Conseil Municipal

- décide d'inscrire une somme de 2700 € au compte 2152/196 du budget primitif 2009.

Cette somme sera prise sur les opérations suivantes :

- opération 191/21318 –remplacement escalier du clocher de l'église- :  
1200 €,

- opération 201/2135 –chauffage presbytère- :

900 €,

- opération 203/21538 –éclairage public- :  
600 €

- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
------	---------	-----------	------	---------	---------

BACH Guy		X	WERSINGER Michael	X	FREY Caroline
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

# REUNION du 13 novembre 2009

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint, STEMMELEN Marc, 2<sup>ième</sup> adjoint, MARTIN Claude, 3<sup>ième</sup> adjoint, LIEBY Michel, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre.

Absents excusés: SCHITTLY Benoît, GOEPFERT Raymond, SCHULL Sandrine  
Pouvoirs: SCHULL Sandrine à STEMMELEN Marc,

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

## **1.- SECURISATION DU CARREFOUR (DM n°11)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de sécurisation du carrefour des rues de Delle, Altkirch et Cernay. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- décide de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études techniques IN'TELEC, Z.I. gare, BP 83, 68132 – Altkirch cédex.

Contenu de la mission :

- Avant projet (AVP)
- Etudes de projet (PRO)
- Documents de consultation des entreprises (DCE)

Les honoraires se montent à 1600 € HT soit 1913,60 € TTC. Une somme de 2000 € sera inscrite à l'article 2152 opération 196 –sécurisation des rues-. Cette somme sera prise à l'article 21532 opération 171 –assainissement-

- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

## **2.- NOMINATION DE GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes-champêtres du Haut-Rhin concernant la nomination de quatre nouveaux Gardes-champêtres intercommunaux.

- Mlle Amandine BOULAU domiciliée à Luemshwiller
- Mlle Sonia LEZEROVIC domiciliée à Hagenthal le bas
- M. Dominique BURGET domicilié à Habsheim
- M. Pierre-Paul SPITZ domicilié à Colmar.

Le Conseil Municipal approuve ces nominations.

## **3.- CREATION D'UN SITE INTERNET**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après avoir visionné la proposition de site de M. Eric LANG (Site-com68) 80 rue principale, 68210 Wolfersdorf,

- Décide de confier à Monsieur Eric LANG (Site-com68) la création et la réalisation du site internet de la commune de Hagenbach pour un montant de 619 €.
- Décide de confier à Monsieur Eric LANG (Site-com68) la maintenance et la mise à jour du site pour un montant de 300 € par an

- Autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

#### **4.- GESTION DE LA SALLE « LA TUILERIE »**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- décide de reprendre la gestion de la salle « la Tuilerie » au compte de la commune, l'association de gestion ne souhaitant plus s'en occuper.
- Autorise le maire à annuler la convention
- Autorise le maire à signer les prochaines conventions de mise à disposition de la salle « la Tuilerie ».

#### **5. - I.E.M.P. – Indemnité de mission des Préfectures (prime de fin d'année) – budget 2008**

Pour la détermination du crédit global de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (I.E.M.P.), sont pris en compte les emplois budgétaires pourvus ;

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents non titulaires du droit public relevant des cadres d'emplois suivants : secrétaire de Mairie, agent administratif, agent administratif qualifié, agents d'entretiens, agents des services techniques, pourront bénéficier de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures.

Un coefficient multiplicateur d'ajustement de **1.367393** (entre 0.8 et maximum 3) fixe le crédit global de l'indemnité ainsi qu'il suit :

Grade :	- secrétaire de Mairie	1372.04 x	14/35	=	548.82
	- adjoint administratif	1143.37 x	35/35	=	1143.37
	- agent des services techniques	1143.37 x	12/35	=	392.01
	- agent des services techniques	1143.37 x	17.5/35	=	571.68
	- agent des services techniques	1143.37 x	10/35	=	326.68

**TOTAL** **2982.56**

**(x le coefficient multiplicateur) 2982.56 x 1.427297 = 4257.-**

€

#### **6.- PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX en OET – ONF-**

Le Conseil Municipal :

- ❖ Approuve le programme de travaux patrimoniaux courants (nettoyage, plantation et protections gibier en parcelles 1 et 2) en OET présenté par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2010.
- ❖ Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- ❖ Vote les crédits correspondants à ce programme :
  - 4580 €HT (4693.30 € ttc) pour les travaux patrimoniaux.

#### **7.- REPAS DE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES**

Le traditionnel repas de Noël des personnes âgées est fixé au 13 décembre 2009 à 12 h dans la salle de la Tuilerie de Hagenbach. Toutes les personnes habitant à Hagenbach de plus de 65 ans seront invitées avec leurs conjoints pour partager le repas de Noël avec le personnel communal et les membres du Conseil Municipal. Une somme de 3000 € est prévue au budget primitif 2009 (soit environ 25 € par personne).

## **8.- REMPLACEMENT ET MISE AUX NORMES DE POTEAUX D'INCENDIE**

### **8.1.- POTEAUX D'INCENDIE 10 rue de Cernay**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue de Cernay face au 10, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3476.16 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3997.58 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2009 au compte 21538/155.

### **8.2.- POTEAUX D'INCENDIE 17 rue des champs**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue des champs face au 17, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3231.18 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3715.86 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2009 au compte 21538/155.

### **8.3.- POTEAUX D'INCENDIE rue d'Eglingen**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie rue d'Eglingen, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3756.60 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3170.09 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2009 au compte 21538/155.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>élus</b>	<b>présent</b>	<b>pouvoir</b>
BACH Guy		x	WERSINGER Michael		x
ROCHEREAU Philippe		x	BENJAMIN Carole		x
STEMMELEN Marc		x	ZINK Astride		x
MARTIN Claude		x	RAPP Benoît		x



LIEBY Michel		x	WALTER Pierre		x
SCHITTLY Benoît	x	x	GOEPFERT Raymond	x	x
FREY Caroline		x	SCHULL Sandrine	x	STEMMELEN Marc
WERSINGER Monique		x			